

Le 19 avril 2010.

Le 5 Iyar 5770.

La loi de Dieu est simple.

« **C'est ici mon commandement : Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés.** » (Jean 15:12).

La loi de Dieu est simple, facile à comprendre. Il y a des hommes qui se vantent orgueilleusement de ne croire que ce qu'ils comprennent ; ils oublient que la vie humaine et la nature dans ses manifestations de la puissance divine recèlent des mystères que la philosophie la plus profonde, les recherches les plus étendues sont impuissantes à expliquer. Aucun mystère, en revanche, dans la loi de Dieu. Tous peuvent comprendre les grandes vérités qu'elle renferme. L'intelligence la plus faible peut en saisir les règles ; le plus ignorant peut régler sa vie et former son caractère d'après cette règle divine. Si les enfants des hommes voulaient obéir à ces lois dans toute la mesure de leur capacité, ils gagneraient une force intellectuelle et une faculté de discernement qui leur feraient mieux comprendre les desseins et les plans de Dieu. Ce progrès se poursuivrait non seulement dans cette vie-ci, mais jusque dans l'éternité ; en effet, aussi loin que nous avançons dans la connaissance de la sagesse et de la puissance de Dieu, l'infini reste encore devant nous. La loi divine nous demande d'aimer Dieu par-dessus tout et notre prochain comme nous-mêmes. Là où cet amour ne s'exerce pas, la plus haute profession de foi n'est que pure hypocrisie. **« Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes »** (Matthieu 22 : 37-40), a dit le Christ.

La loi exige une parfaite obéissance. **« Quiconque observe toute la loi, mais pêche contre un seul commandement, devient coupable de tous. »** (Jacques 2 : 10.) Aucun de ces dix préceptes ne peut être transgressé sans qu'il y ait déloyauté envers le Dieu du ciel. Dévier tant soit peu de ses exigences, par négligence ou volontairement, constitue un péché, et tout péché expose le pécheur à la colère de Dieu. L'obéissance était la seule condition à remplir par l'ancien Israël pour bénéficier de l'accomplissement des promesses qui assuraient les plus grands privilèges au peuple de Dieu ; l'obéissance à la loi attirera aujourd'hui les plus riches bénédictions sur les individus et les nations, les mêmes bénédictions auxquelles les Hébreux auraient pu participer.

L'obéissance à la loi est essentielle, non seulement à notre salut, mais aussi à notre bonheur et à celui des personnes qui sont en rapport avec nous. **« Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta loi, et il ne leur arrive aucun malheur. »** (Psaume 119 : 165.) Ainsi s'exprime la Parole inspirée. Et voici que l'homme, cet être fini, veut présenter au monde cette loi sainte, juste et bonne, cette loi de liberté, que le Créateur a adaptée aux besoins de l'homme, comme si c'était un joug d'esclavage, que personne ne saurait porter. Mais c'est le pécheur pour qui la loi est un joug pénible à porter ; c'est le transgresseur qui ne sait découvrir aucune beauté dans ses préceptes. C'est qu'en effet, l'affection de la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas ». (Romains 8 : 7.)

« C'est par la loi que vient la connaissance du péché. » (Romains 3 : 20.) Car **« le péché est la transgression de la loi »**. (1 Jean 3 : 4.) C'est la loi qui donne aux hommes la conviction du péché ; il faut qu'ils se sentent pécheurs, exposés à la colère divine, avant qu'ils puissent se rendre compte qu'ils ont besoin d'un Sauveur. Satan s'efforce continuellement d'ôter à l'homme le sentiment de la gravité du péché. Ceux qui foulent aux pieds la loi de Dieu accomplissent l'œuvre du grand séducteur ; ils rejettent, en effet, l'unique règle définissant le péché et troublant la conscience du transgresseur.

Ellen G. White *The Signs of the Times*, 15 avril 1886.

